



— Débats budgétaires 2026 / PIMF 2027 à 2029 : propositions et déclarations de planification

Version 6

2 décembre 2025

FIN 71+72 2024.FINGS.251 Budget 2026 et Plan intégré mission-financement 2027 à 2029 du canton de Berne (canton et Justice)

Remarques concernant la démarche : chapitre 6 : au lieu de déposer une proposition par groupe de produits concernés, la CFin dépose une proposition globale de réduction des nouveaux postes non refinancés, y compris déclaration de planification correspondante. Si cette proposition est approuvée à la majorité par le Grand Conseil, il incombera au Conseil-exécutif de se prononcer sur les postes non refinancés qu'il renoncera à créer. Pour le cas contraire, la CFin ajoute des propositions subsidiaires relatives aux annulations de créations de postes dans les différents groupes de produits (6.5 à 6.11).

Auteur ou	N°	Proposition / déclaration de planification	+	-	Porte-parole
			++	--	
0. Débat de fond					
1. Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) : créations de postes					
CFin	1.1.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Les 49,3 EPT couvrent pour le moment les besoins en personnel de la JUS, sauf troisième tranche pour le Ministère public (max. 5 EPT). La Direction administrative de la magistrature (JUS) est donc tenue de veiller à ce qu'aucune autre demande de poste ne soit déposée au sein de la JUS pendant la période de planification 2027 à 2029, sauf circonstances exceptionnelles. En outre, les postes et les pourcentages de poste à durée déterminée liés au Bureau d'encaissement des amendes et à Justitia 4.0 devront être supprimés une fois le travail correspondant réalisé (12,4 EPT en tout).	+		Freudiger
CFin	1.2.	Déclarations de planification budget 2026 et PIMF 2027 à 2029 La Direction administrative de la magistrature et le Conseil-exécutif fournissent des efforts supplémentaires et appropriés pour attirer l'attention des instances compétentes au niveau fédéral sur les conséquences financières que certains projets législatifs peuvent entraîner pour les cantons.	+		Freudiger

2. Ensemble du canton : mesures salariales					
Majorité CFin	2.1.	Proposition budget 2026 En matière de compensation du renchérissement, il convient de compenser le renchérissement réel effectif conformément aux annonces du SECO (hypothèse 0,2 %). Le solde cantonal s'améliore de CHF 14,25 millions.	+		Freudiger majorité) Stotzer- Wyss (minorité)
Minorité CFin	2.2.	Déclaration de planification budget 2026 et PIMF 2027 à 2029 : mesures salariales pour les entreprises subventionnées Le Conseil-exécutif examine des mesures permettant d'accroître la compensation du renchérissement accordée au personnel des entreprises subventionnées et inscrit les montants nécessaires dans le budget et le PIMF.		-	Freudiger (majorité) Stotzer- Wyss (minorité)
3. Ensemble du canton : impôts					
Minorité CFin	3.1.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient de renoncer aux réductions d'impôts pour les personnes physiques et morales en 2027 et en 2028. Amélioration du solde cantonal de CHF 80 millions à partir de 2027 et de CHF 120 millions à partir de 2028 pour les personnes physiques, et de CHF 60 millions pour les personnes morales en 2029.		-	Freudiger (majorité) Ruch (minorité)
Rappa (Le Centre) Gerber (Le Centre)	3.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Les éventuelles pertes fiscales dues aux déductions à maintenir Maintenir dans le droit fiscal cantonal les déductions actuelles pour les frais d'investissement destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement (art. 36, al. 1a à 1c Li) <u>doivent figurer en tant que telles dans le PIMF même après l'abolition de la valeur locative.</u>			

Rappa (Le Centre) Bühler (Le Centre) Gerber (Le Centre) Jost-Morandi (PVL)	3.3.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Les éventuelles pertes fiscales dues aux déductions à maintenir pour les frais d'investissement destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement (art. 36, al. 1a à 1c de la loi cantonale sur les impôts) doivent figurer en tant que telles dans le PIMF même après l'abolition de la valeur locative.	+		Rappa
4. Ensemble du canton : investissements					
Minorité CFin	4.1.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Le Conseil-exécutif est chargé de préciser les besoins d'investissement dans les différents domaines, de définir des objectifs et d'élaborer une stratégie pour accroître l'effort d'investissement à moyen et long terme et répondre à ces besoins de manière pérenne.		-	Freudiger (majorité) Riesen (minorité)
5. Ensemble du canton : prestations de tiers					
Majorité CFin	5.1.	Proposition budget 2026 Il convient de réduire à CHF 50 millions les dépenses totales imputables aux comptes 31320 (honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes, etc.), 31322 (travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets) et 31321 (prestations de services de tiers en matière d'informatique). Réduction du solde du compte de résultats cantonal de CHF 4 749 538 (8,7 %).	+		Freudiger (majorité) Bauer (minorité)
CFin	5.2.-	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient de réduire les dépenses totales imputables aux comptes 31320 (honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes, etc.), 31322 (travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets) et 31321 (prestations de services de tiers en matière d'informatique) de 15 %.			retiré
Bühler (Le Centre)	5.3.-	Proposition budget 2026 Il convient de réduire à CHF 50 millions les dépenses totales imputables aux comptes 31320 (honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes, etc.) et 31322 (travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets) et 31321 (prestations de services de tiers en matière d'informatique). Réduction du solde du compte de résultats cantonal de CHF 4 749 538 (8,7 %).			retiré
Bühler (Le Centre)	5.4.-	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient de réduire les dépenses totales imputables aux comptes 31320 (honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes, etc.) et 31322 (travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets) et 31321 (prestations de services de tiers en matière d'informatique) de 15 %.			retiré

Le Centre (Bühler)	5.5.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient de réduire les dépenses totales imputables aux comptes 31320 (honoraires de conseillers externes / experts / spécialistes, etc.), 31322 (travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets) et 31321 (prestations de services de tiers en matière d'informatique) de <u>12</u> %.	+		
6. Directions/Chancellerie d'État (DIR/CHA) : créations de postes (voir explication en page 1)					
CFin	6.1.	Proposition budget 2026 Suppression de 14,6 EPT sur les 58,6 EPT non refinancés demandés par le Conseil-exécutif pour les DIR/CHA. Le solde du compte de résultats cantonal s'améliore de CHF 1 971 000.	+		Freudiger
CFin	6.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Suppression de 14,6 EPT sur les 58,6 EPT non refinancés proposés par le Conseil-exécutif pour les DIR/CHA. Le solde du compte de résultats cantonal s'améliore de CHF 1 971 000.	+		Freudiger
CFin	6.3.	Déclaration de planification budget 2026 Sur les 58,6 nouveaux EPT non refinancés pour les DIR/CHA (calcul selon rapport de la CFin, chap. 3.5.3), 14,6 doivent être rayés du compte de résultats cantonal, cette décision ne pouvant être contournée par la création de postes à durée déterminée. Le Conseil-exécutif détermine dans quelles DIR/CHA il renonce concrètement à créer des postes.	+		Freudiger
CFin	6.4.	Déclaration de planification budget 2026 Coupe de 4,0 EPT (séances d'information sur la sécurité) dans l'état des postes de la DSE.	+		Freudiger
Majorité CFin	6.5.	Proposition subsidiaire budget 2026 : CHA, soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil (groupe de produits 3.7.1) Suppression de 1,0 EPT demandé pour des tâches liées à l'extension des compétences dans le domaine de la transformation numérique. Le solde CHA est réduit de CHF 135 000.	obsolète		Freudiger (majorité) Bauer (minorité)
Majorité CFin	6.6.	Déclaration de planification subsidiaire PIMF 2027 à 2029 : CHA, soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil (groupe de produits 3.7.1) Suppression de 1,0 EPT demandé pour des tâches liées à l'extension des compétences dans le domaine de la transformation numérique.	obsolète		Freudiger (majorité) Bauer (minorité)

Majorité CFin	6.7.	Proposition subsidiaire budget 2026 : DEEE, nature (groupe de produits 4.7.6) Renoncement à la création des 3,0 EPT demandés pour l'Inspection de la chasse. Le solde est réduit de CHF 405 000.	obsolète	Freudiger (majorité) Stotzer- Wyss (minorité)
Majorité CFin	6.8.	Déclaration de planification subsidiaire budget 2026 et PIMF 2027 à 2029 : DEEE, nature (groupe de produits 4.7.6) - Il convient d'utiliser les pourcentages de postes supplémentaires restants pour réguler et améliorer l'efficacité des procédures. - L'Inspection de la chasse est tenue de mieux impliquer les chasseurs, notamment les gardes-chasses bénévoles, afin de réguler avec davantage d'efficacité la population de grands prédateurs. - Pour la traque du gibier, il convient de mieux impliquer la nasu (organisation de recherche) de la Fédération des chasseurs bernois ou d'autres organismes privés appropriés.	obsolète	Freudiger (majorité) Stotzer- Wyss (minorité)
CFin	6.9.	Proposition subsidiaire budget 2026 : DSE, circulation routière et navigation (groupe de produits 7.7.3) Renoncement à la création de 1,5 EPT (spécialistes de la circulation). Le solde est réduit de CHF 202 500.	obsolète	Freudiger
Majorité CFin	6.10.	Proposition subsidiaire budget 2026 : INC, services centralisés (groupe de produits 9.7.6) Renoncement à la création de 5,0 EPT à durée indéterminée. Le solde est réduit de CHF 675 000.	obsolète	Freudiger (majorité) Bauer (minorité)
Majorité CFin	6.11.	Déclaration de planification subsidiaire PIMF 2027 à 2029 : INC, services centralisés (groupe de produits 9.7.6) Maintien du statut temporaire en 2026 pour les nouveaux postes non refinancés au sein de l'OSC. Le Conseil-exécutif prend les mesures nécessaires pour optimiser l'organisation et les processus (en particulier numérisation) au sein de l'OSC, notamment dans la Section du personnel, et pour améliorer la gestion des tâches, de sorte que le nombre de postes à durée déterminée baisse durablement à partir de 2027.	obsolète	Freudiger (majorité) Bauer (minorité)
7. Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) : créations de postes				
CFin	7.1.	Déclaration de planification budget 2026 Les 4,0 EPT demandés ne pourront être créés que temporairement une fois que la révision de la LCPD sera entrée en vigueur.	+	Freudiger

CFin	7.2.	Déclaration de planification budget 2026 et PIMF 2027 à 29 Le nouveau poste (à 80 %) demandé au sein du BPD pour un spécialiste de la communication est approuvé pour une durée déterminée de douze mois.	+		Freudiger
7a. CHA – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil (groupe de produit 3.7.1)					
UDC (Schori)	7a.1	Proposition budget 2026 Inscrire au budget la somme de CHF 120 000 pour la mise en œuvre de la motion 099-2025 (Financement subsidiaire des Archives de l'histoire rurale), adoptée par le Grand Conseil.	+		Schori
UDC (Schori)	7a.2	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Inscrire au plan intégré mission-financement la somme de CHF 120 000 pour la mise en œuvre de la motion 099-2025 (Financement subsidiaire des Archives de l'histoire rurale), adoptée par le Grand Conseil.	+		Schori
8. DEEE : agriculture (groupe de produits 4.7.5)					
Minorité CFin	8.1.	Proposition budget 2026 Il convient de renoncer à la coupe prévisionnelle et d'inscrire au budget 2026 le montant nécessaire de CHF 1,0 million. Le solde est augmenté de CHF 1 million.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
9. DEEE : nature (groupe de produits 4.7.6)					
Minorité CFin	9.1.	Proposition budget 2026 Il convient de renoncer à la coupe prévisionnelle de CHF 1,0 million prévue dans le Service de la promotion de la nature. Le solde est augmenté de CHF 1 million.		-	Freudiger (majorité) Ruch (minorité)
Minorité CFin	9.2.	Déclaration de planification budget 2026 et PIMF 2027 à 2029 Mise en œuvre de la stratégie de biodiversité : le montant nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de biodiversité ainsi qu'aux mesures requises conformément au concept doit être inscrit au budget 2026 et au PIMF 2027 à 2029.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)

10. DEEE : environnement et énergie (groupe de produits 4.7.7)					
CFin	10.1.	Proposition budget 2026 Afin de continuer à mener sans changement le programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique, il convient d'inscrire à nouveau 31 millions de francs au budget 2026. Le solde est augmenté de CHF 1 million.	+		Freudiger
Minorité CFin	10.2.	Proposition budget 2026 La création de 3 poste supplémentaire permet une mise en œuvre efficace de la stratégie climatique. Le solde budgétaire 2026 est augmenté de CHF 405 000.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
Minorité CFin	10.3.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 La création de 3 poste supplémentaire permet une mise en œuvre efficace de la stratégie climatique.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
11. DSSI : santé publique (groupe de produits 5.7.2)					
Minorité CFin	11.1.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Le canton augmente sa contribution au soutien de prestations de formation de base et continue destinées aux métiers de la santé non universitaires (p. ex. sages-femmes, soins infirmiers).		-	Freudiger (majorité) Riesen (minorité)
12. DSSI : intégration sociale et action sociale (groupe de produits 5.7.3)					
Minorité CFin	12.1.	Proposition budget 2026 Il convient d'inscrire une augmentation de 7 % pour adapter au renchérissement le montant des bons de garde en crèches ou en organisations d'accueil familial de jour. Le solde du groupe de produits est augmenté de CHF 2,78 millions (après compensation des charges).		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)

Minorité CFin	12.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient d'inscrire une augmentation de 7 % pour adapter au renchérissement le montant des bons de garde en crèches ou en organisations d'accueil familial de jour. Il convient donc d'augmenter des montants suivants les moyens alloués pour les années couvertes par la planification (après compensation des charges) : CHF 3,14 millions en 2027 ; CHF 3,19 millions en 2028 ; CHF 3,19 millions en 2029.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
CFin	12.3.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient que le Conseil-exécutif détermine l'augmentation moyenne des tarifs des crèches dans le canton de Berne pour la période 2019 à 2025 et, le cas échéant, qu'il adapte les bons de crèche dans la même proportion afin de préserver leur effet initial tel qu'il avait été défini par le Grand Conseil.	+		Freudiger
Minorité CFin	12.4.	Proposition budget 2026 Il convient d'allouer un montant de CHF 500 000 à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, menée en collaboration avec les services spécialisés et les communes, en particulier au niveau de l'école obligatoire. Le solde est augmenté de CHF 0,5 million.		-	Freudiger (majorité) Ruch (minorité)
Minorité CFin	12.5.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Un montant annuel de CHF 0,5 million doit être alloué à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, menée en collaboration avec les services spécialisés et les communes.		-	Freudiger (majorité) Ruch (minorité)
13. DIJ : pilotage et surveillance de la protection de l'enfant (groupe de produits 6.7.5)					
Minorité CFin	13.1.	Proposition budget 2026 Il convient de renoncer à la coupe prévisionnelle et d'inscrire au budget 2026 le montant nécessaire de CHF 2,5 millions. Le solde du groupe de produits est augmenté de CHF 2,5 millions.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)

Minorité CFin	13.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient d'inscrire au PIMF 2027 à 2029 des montants supplémentaires de CHF 2,7 millions (2027), CHF 2,5 millions (2028) et CHF 3,1 millions (2029).		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
14. DIJ : mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales (groupe de produits 6.7.7)					
Minorité CFin	14.1.	Proposition budget 2026 Il convient de renoncer à la coupe prévisionnelle et d'inscrire au budget 2026 le montant nécessaire de CHF 20,9 millions. Le solde du groupe de produits est augmenté de CHF 20,9 millions.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
Minorité CFin	14.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient d'inscrire au PIMF 2027 à 2029 des montants supplémentaires de CHF 20 millions (2027), CHF 24 millions (2028) et CHF 27 millions (2029).		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
Minorité CFin	14.3.	Proposition budget 2026 Le contre-projet à l'initiative sur les primes doit être mis en œuvre dès 2026, ce qui implique d'augmenter les dépenses de 2026 au niveau de 2028, soit CHF 95 536 988 (solde de produit réduction des primes de caisse maladie). Le solde budgétaire 2026 est augmenté de CHF 69 068 800.		-	Freudiger (majorité) Ruch (minorité)
Minorité CFin	14.4.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Le contre-projet à l'initiative sur les primes doit être mis en œuvre dès 2026. Les dépenses de 2027 doivent donc être augmentées au niveau de 2028, c'est-à-dire CHF 95 536 988. Le solde du PIMF 2027 doit être augmenté de 77 018 112 francs.		-	Freudiger (majorité) Ruch (minorité)

Les VERT-E- S (Ruch)	14.5.	Déclaration de planification budget 2026 et PIMF 2027 à 2029 Le solde prévu en faveur de la réduction des primes d'assurance-maladie est modifié de telle sorte qu'aucune personne ne doive dépenser plus que 10 % de son revenu pour les primes d'assurance-maladie dans le canton de Berne.		-	Ruch
15. DIJ : autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) (groupe de produits 6.7.12)					
Minorité CFin	15.1.	Proposition budget 2026 Il convient de renoncer à la coupe prévisionnelle et d'inscrire au budget 2026 les montants nécessaires qui se chiffrent à CHF 12,8 millions.		-	Freudiger (majorité) Stotzer- Wyss (minorité)
Minorité CFin	15.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 29 Il convient de renoncer à la coupe prévisionnelle et de budgétiser les montants nécessaires.		-	Freudiger (majorité) Stotzer- Wyss (minorité)

16. INC : école obligatoire et offres périscolaires (groupe de produits 9.7.2)					
Majorité CFin	16.1.	Proposition budget 2026 Le solde est réduit de CHF 30 millions.		-	Freudiger (majorité) Riesen (minorité)
Majorité CFin	16.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient d'organiser le soutien élargi au sein de l'école obligatoire ainsi que l'offre spécialisée (intégrée et séparée) de l'école obligatoire de la manière suivante : le soutien élargi au sein de l'école obligatoire continue d'être plafonné par le pool IMEP. Les cours de soutien de l'offre spécialisée (intégrée et séparée) ne sont désormais accordés que sur demande individuelle et après examen spécialisé (comme pour les anciens cours d'appui).	+		Député Freudiger (majorité) Députée Riesen (minorité)
Minorité CFin	16.3.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Il convient de réduire le nombre d'élèves par classe en adaptant les plafonds et les normes d'après le modèle vaudois. Ces mesures entraînent des coûts supplémentaires d'environ CHF 28 millions par an.	+		Freudiger (majorité) Riesen (minorité)
PVL (Lüthi)	16.4.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 L'INC est chargée de présenter à la CFin et à la CFor, avant la session d'été 2026, des options permettant de freiner la hausse des coûts dans le domaine des « Mesures particulières » à l'école obligatoire grâce à des mesures adaptées.	+		Lüthi
17. INC : enseignement supérieur (groupe de produits 9.7.4)					
Minorité CFin	17.1.	Proposition budget 2026 Le solde du budget 2026 est augmenté de CHF 30 millions.		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)
Minorité CFin	17.2.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 L'augmentation des ressources se poursuit pendant la période couverte par le PIMF. Nouveaux soldes : CHF -766,2 millions (2028) ; CHF -770,1 millions (2028) ; CHF -758 millions (2029).		-	Freudiger (majorité) Rüfenacht (minorité)

Widmer (Les VERT- E-S) Hilty Haller (Les VERT- E-S)	17.3.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 La subvention cantonale aux trois hautes écoles cantonales est augmentée de sorte à compenser entièrement l'évolution des coûts sur laquelle les hautes écoles n'ont aucune influence (en particulier la croissance de la masse salariale). Les hautes écoles n'ont pas à financer la mise en œuvre de telles mesures exogènes en puisant dans leurs réserves de fonds principaux ou au détriment des opérations courantes.		-	
Widmer (Les VERT- E-S) Hilty Haller (Les VERT- E-S)	17.4.	Déclaration de planification PIMF 2027 à 2029 Inscrire suffisamment de moyens au budget et au plan intégré mission-financement de sorte à reconstituer entièrement jusqu'en 2029 au plus tard le capital propre négatif de la Haute école pédagogique germanophone. Aménager en outre les subventions cantonales de sorte à ce que les réserves de fonds principaux de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise ne présentent aucun solde négatif sur l'ensemble de la période de planification.		-	

18. Vote final budget 2026						
CFin	18.1.	Budget 2026 – Adoption avec les valeurs-repères suivantes : - Excédent de revenus dans le compte de résultats CHF 415,3 millions - Investissements nets (y c. financements spéciaux) CHF 705,8 millions - Solde de financement CHF 59,5 millions - Quotité d'impôt pour les personnes physiques 2,975 - Quotité d'impôt pour les personnes morales 2,620 - Cadre du nouvel endettement (limite de crédit) CHF 890,0 millions - Report du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières conformément à l'art. 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) CHF 1,0 million		+		Freudiger
19. Plan intégré mission-financement						
CFin	19.1.	Plan intégré mission-financement : approbation		+		Freudiger